

# Petit dictionnaire du B2i collèè

---

## INTRODUCTION

---

Ce petit dictionnaire du B2i collèè contient notamment les définitions des termes techniques et informatiques utilisés dans la feuille de position proposée par le site Educnet à l'adresse suivante <http://www.educnet.education.fr/chrge/B2i/B2i-Niv2.pdf>.

Les mots ou expressions qui sont utilisés dans la feuille de position sont ici précédés du signe \*.

Au total, ce petit dictionnaire contient 113 termes dont 56 sont utilisés dans la feuille de position du B2i collèè.

---

**INDEX**


---

@

**A**

administrateur de site, de serveur  
 \* adresse de courrier électronique  
 adresse Internet URL  
 \* adresse universelle  
 adresse IP  
 \* application  
 \* arborescence  
 arobase  
 arrobe  
 arrosage  
 autoroutes de l'information

**B**

\* binaire

**C**

Canular  
 carte graphique  
 cassettes  
 \* cédérom  
 cellule  
 chat  
 Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)  
 \* coller  
 configurer  
 \* connecteurs ET et OU  
 connexion  
 cookie  
 \* copier  
 \* couper  
 \* courrier électronique  
 courriel  
 cryptage

**D**

\* dévédé  
 disque numérique polyvalent  
 \* dossier  
 DVD

**E**

\* extension de fichier  
 emoticon

**F**

Favoris  
 fenêtre  
 \* feuille de calcul  
 \* fichier  
 fichier joint  
 \* fichier de données  
 foire aux questions  
 \* formule de calcul  
 forum  
 \* fournisseur d'accès  
 \* fournisseur d'accès internet  
 frimousse

**H**

hoax  
 historique  
 HTML  
 \* hypertexte

**I**

\* icône  
 internaute  
 \* internet  
 intranet

**L**

lecteur de cédérom  
 \* lien hypertexte  
 liste de diffusion  
 logiciel antivirus  
 \* logiciel de messagerie électronique  
 \* logiciel de navigation  
 \* logiciel de reconnaissance optique de caractères  
 \* logiciel tableur  
 \* logiciel de traitement de texte  
 \* logiciel de traitement d'images  
 \* lois relatives aux utilisations d'informations nominatives

**M**

Mél.  
 \* mémoire centrale  
 mémoire vive dynamique

\* mémoire de stockage  
 \* mémorisation de l'information  
 \* messagerie électronique  
 \* microprocesseur  
 \* moteur de recherche

**N**

\* navigateur  
 nétiquette  
 newsgroup

**O**

\* octet  
 \* opérateurs booléens

**P**

page d'accueil  
 \* paramétrer  
 partage de fichiers  
 \* périphérique  
 \* pièce jointe  
 pirate  
 \* presse-papiers  
 portail  
 pourriel

**R**

réinitialiser  
 \* réseau informatique

**S**

\* saisie  
 \* sauvegarder  
 \* serveur  
 \* signer  
 \* site internet  
 smiley  
 spamming  
 \* système d'exploitation

**T**

\* tableur  
 \* télécharger  
 téléchargement  
 témoin  
 \* toile  
 \* traitement (de l'information)  
 \* traitement de texte

**U**  
URL

**V**  
virus  
visite

**W**  
\* web



@ : se reporter à [arrobe](#).



**Administrateur de site, de serveur**, n. m. : personne chargée de la maintenance et du suivi d'un [site](#) ou d'un [serveur](#) sur la [toile mondiale](#).

Terme en anglais : webmaster.

Parution au Journal officiel : 19 mars 1999

\* **Adresse de courrier électronique**, (forme abrégée : adresse électronique) loc. f. : libellé permettant l'identification d'un utilisateur de [messagerie électronique](#) et l'acheminement des [messages](#) qui lui sont destinés.

*Note : l'adresse électronique est, dans le cas de l'[internet](#), constituée des identifiants de l'utilisateur et du gestionnaire de la messagerie, séparés par le caractère arrobe @. L'identifiant du gestionnaire de la messagerie comprend des désignations éventuelles de sous-domaines, celle d'un domaine, enfin un suffixe correspondant le plus souvent au pays ou au type d'organisme (exemples : .fr, .com).*

Terme en anglais : e-mail address.

Parution au Journal officiel : 20 juin 2003

**Adresse Internet URL** (Uniform Resource Locator) : se reporter à [adresse universelle](#).

\* **Adresse universelle**, n. f. : adresse [internet](#) qui donne aux [internauts](#) une suite d'indications pour localiser un [site](#) ou un document en ligne. L'adresse [internet](#) (URL) d'une page [web](#) contient généralement un nom de domaine, un nom de [dossier](#) et un nom de [fichier](#). Exemple : <http://www.nomdedomaine/nomdedossier/nomdefichier>.

*Note : une adresse universelle est donc la dénomination unique à caractère universel qui permet de localiser une ressource ou un document sur l'[internet](#), et qui indique la méthode pour accéder, le nom du [serveur](#) et le chemin à l'intérieur du serveur.*

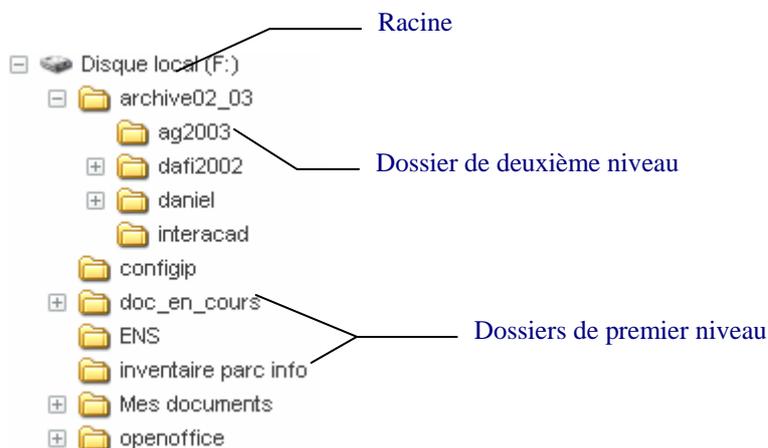
Terme en anglais : Uniform Resource Locator ou Universal Resource Locator (URL).

Parution au Journal officiel : 16 mars 1999

**Adresse IP** (Internet Protocol), loc. f. : les ordinateurs connectés au réseau [internet](#) ont besoin d'une adresse pour être reconnus, cette adresse s'appelle une adresse IP. À chaque fois que l'on se connecte, le [fournisseur](#) d'accès attribue donc à l'ordinateur une adresse IP unique valable pour toute la session. On parle d'adresse IP dynamique. Cette adresse permet donc d'identifier de façon unique un ordinateur connecté au réseau [internet](#) ainsi que sa localisation. Ces adresses sont composées de quatre nombres (de 3 chiffres maximum) séparés par un point, exemple : « 192.16.0.25 ».

\* **Application**, n. f. : le terme application est généralement employé pour désigner un logiciel. En règle générale, une application se suffit à elle-même, ne nécessitant aucun autre logiciel en dehors du système d'exploitation.

\* **Arborescence**, n. f. : ce terme est surtout utilisé pour qualifier l'organisation hiérarchique des [fichiers](#) sur un disque dur et dont la représentation graphique ressemble à un arbre avec ses branches. L'élément le plus élevé dans la hiérarchie s'appelle la racine ; les éléments les plus bas sont les feuilles (fichier), ceux qui sont situés entre les deux sont les [dossiers](#) (répertoires).  
racine > dossier > fichier



**Arobase**, n. f. : se reporter à arrobe

**Arrobe**, n. f. – synonyme : arobase, n. f. – caractère @ fréquemment employé dans les [adresses de courrier électronique](#) pour séparer le nom identifiant l'utilisateur de celui du gestionnaire de la messagerie.

Lorsqu'une adresse est fournie oralement, @ se dit « arrobe » alors qu'il se dit « at » en anglais. Terme en anglais : at-sign.

Parution au Journal officiel : 8 décembre 2002

**Arrosage**, n. m. : envoi d'un même [message électronique](#) à un très grand nombre de destinataires au risque de les importuner. Un exemple est l'envoi de messages publicitaires.

*Note : [courriel](#) non sollicité constitué de publicité, l'équivalent [internet](#) du publipostage.*

Terme en anglais : spamming.

Parution au Journal officiel : 1er septembre 2000

**Autoroutes de l'information**, loc. pl. : structure constituée par des moyens de télécommunication et d'informatique interconnectés, qui permet d'offrir à un très grand nombre d'utilisateurs de

multiples services, en général à débit élevé, y compris des services audiovisuels.

*Note : on rencontre aussi le terme « inforoute », qui n'est pas recommandé.*

Parution au Journal officiel : 16 mars 1999



\* **Binaire**, adj. ou n. m. : dans le système binaire (utilisé en informatique), il y a deux états possibles représentés par les chiffres 0 et 1.

Comme un emplacement de la [mémoire](#) ne peut contenir que les chiffres 0 et 1, tous les caractères, les caractères spéciaux, les chiffres décimaux ainsi que les nombres décimaux doivent être représentés en code binaire.



**Canular**, n. m. : information fautive transmise par [messagerie électronique](#) et incitant les destinataires abusés à effectuer des opérations ou à prendre des initiatives inutiles, voire dangereuses .

Il peut par exemple s'agir d'une fautive alerte aux [virus](#), de fautes chaînes de solidarité ou pétitions, de promesses de cadeaux. Les canulars encombrant les [réseaux](#) par la retransmission en chaîne du [message](#) et incitent parfois le destinataire à effacer des [fichiers](#) indispensables au bon fonctionnement de son ordinateur ou à télécharger un fichier contenant un virus ou un ver.

*Terme en anglais : hoax.*

**Carte graphique**, n. f. : composant du matériel de l'ordinateur, dédié au traitement et à l'affichage de toutes les données à afficher sur l'écran. Également appelée carte vidéo ou adaptateur graphique, la carte graphique détermine tous les paramètres essentiels de l'affichage sur le moniteur (l'écran).

**Causette**, n. f. : communication informelle entre plusieurs personnes sur l'[internet](#), par échange de messages affichés sur leurs écrans.

*Note : une causette se déroule en temps réel via internet.*

Terme en anglais : chat.

Parution au Journal officiel : 16 mars 1999

\* **Cédérom**, n. m. : disque optique numérique à usage principalement informatique.

*Note : ces disques optiques numériques peuvent être lus par un ordinateur. La capacité de stockage de ces disques est généralement de 650 Mo. Ces données sont de toutes sortes, et non pas seulement de la musique ou de la vidéo.*

Terme en anglais : CD-ROM (Compact Disk-Read Only Memory).

Parution au Journal officiel : 27 juin 1989

**Cellule**, n. f. : dans le cas du [tableur](#), case qui se trouve à l'intersection d'une ligne et d'une colonne. Le contenu d'une cellule peut être constitué de texte, de nombres, de dates ou de [formules de calcul](#). Chaque cellule dispose d'une adresse unique qui permet de la repérer et de la nommer. Ces adresses sont généralement définies par le nom de la colonne et le numéro de la ligne ; par exemple C4 est la cellule qui se trouve à l'intersection de la colonne C et de la ligne 4.

**Chat** : se reporter à [causette](#).

**CNIL** : se reporter à Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

**Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)** : elle a été instituée par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux [fichiers](#) et aux libertés qui la qualifie d'autorité administrative indépendante. Elle est composée de dix-sept commissaires qui s'appuient sur différents services pour conduire leurs missions.

Ces missions. Face aux dangers que l'informatique peut faire peser sur les libertés, la CNIL a pour mission essentielle de protéger la vie privée et les libertés individuelles ou publiques. Elle est chargée de veiller au respect de la loi « Informatique et Libertés » qui lui confie cinq missions principales :

- informer ;
- garantir le droit d'accès ;
- recenser les fichiers ;
- contrôler ;
- réglementer.

Pour en savoir plus sur la CNIL : <http://www.cnil.fr/index.php?id=1>

\* **Coller**, v. tr. : action qui consiste à insérer le contenu du [presse-papiers](#) à l'emplacement indiqué par l'utilisateur. Cette action est généralement précédée par celle de copier ou de couper un élément.

**Configurer**, v. tr. : définir les sous-ensembles constituant un matériel, un logiciel, ou agir sur leurs paramètres pour en assurer la mise en oeuvre.

*Note : en d'autres termes, configurer signifie « modifier diverses caractéristiques d'un logiciel ou d'un matériel ». Cette information permet de modifier le comportement de ce logiciel ou de lui indiquer les données à traiter.*

Terme en anglais : configure (to).

Parution au Journal officiel : 10 octobre 1998

\* **Connecteurs ET et OU** : se reporter à [opérateurs booléens](#).

**Connexion**, n. f. : procédure permettant à un utilisateur de se mettre en relation avec un système informatique et, si nécessaire, de se faire reconnaître de celui-ci.

Terme en anglais : log in, log on.

Parution au Journal officiel : 10 octobre 1998

**Cookie** : se reporter à [témoin](#).

\* **Copier**, v. tr. : action de copier un élément (texte, image...) dans le [presse-papiers](#) afin de l'insérer dans une [application](#) ou un document. Le ou les éléments copiés restent à leur emplacement d'origine.

\* **Couper**, v. tr. : couper un élément permet de le supprimer de son emplacement d'origine tout en le plaçant dans le [presse-papiers](#) pour ensuite le coller ailleurs.

\* **Courrier électronique**, n. m. : se reporter à [courriel](#).

**Courriel**, n. m. : document informatisé qu'un utilisateur saisit, envoie ou consulte en différé par l'intermédiaire d'un [réseau](#). Un courriel contient le plus souvent un texte auquel peuvent être joints d'autres textes, des images ou des sons. Par extension, le terme « courriel » et son synonyme « courrier électronique » sont employés au sens de « [messagerie électronique](#) ». Le terme « courriel » annule et remplace « courrier électronique » publié au Journal officiel du 2 décembre 1997.

Terme en anglais : e-mail, electronic mail.

Parution au Journal officiel : 20 juin 2003

**Cryptage**, n. m. : technologie permettant de coder un message lors de sa transmission sur [internet](#). Par exemple, si tes parents font des achats en ligne, le numéro de leur carte de crédit devrait toujours être crypté par le [site](#) auquel ils l'envoient.



\* **Dévéédé** : se reporter à disque numérique polyvalent.

**Disque numérique polyvalent**, loc. m. : disque numérique optique de grande capacité, à usages divers (audio, vidéo, multimédia, [mémoire vive](#), mémoire morte).

*Note : la capacité des disques numériques polyvalents est supérieure à celle des [cédéroms](#) et nécessite des lecteurs appropriés.*

Terme en anglais : Digital Versatile Disk (DVD)

Parution au Journal officiel : 16 mars 1999

\* **Dossier**, n. m. : c'est un classeur virtuel présent le plus souvent sur un support de [mémoire de masse](#) (un disque dur par exemple) qui permet de regrouper plusieurs [fichiers](#) ayant des points communs.

Dans l'usage courant, les termes « dossier » ou « répertoire » ont la même signification. La subtilité est que le mot « dossier » crée l'illusion d'un « conteneur » de fichiers, intuitive sur le plan graphique, alors qu'un répertoire représente mieux la structure réelle de la chose.

L'ensemble des répertoires est organisé sous forme d'une arborescence, arbre représenté à l'envers, avec la racine en haut.

Terme en anglais : folder.

**DVD** : se reporter à [disque numérique polyvalent](#).



**Emoticon** : se reporter à [frimousse](#).

\* **Extension de fichier**, n. f. : l'extension d'un [fichier](#) vient après le nom du fichier et est généralement précédée d'un point et composée de trois lettres. Soit le nom de fichier « mon-texte.txt » : l'extension de ce fichier est « txt ». Par ailleurs, l'extension d'un fichier indique le type ou le format du fichier en question. Ainsi, dans l'exemple précédent, cette extension (« txt ») indique que ce fichier est un fichier de format texte.



**Favoris**, n. m. pl. : se reporter à [signet](#).

**Fenêtre**, n. f. : partie rectangulaire de l'écran d'un ordinateur à l'intérieur de laquelle sont affichées les informations relatives à une activité déterminée. Plusieurs fenêtres peuvent être ouvertes simultanément ; elle peuvent être juxtaposées ou se recouvrir totalement ou partiellement.

Terme en anglais : window.

Parution au Journal officiel : 16 mars 1999

\* **Feuille de calcul**, loc. f. : dans un [tableur](#), c'est un tableau à deux dimensions contenant les données et les [formules de calcul](#) appliquées à ces données. L'expression « feuille de calcul » est souvent abrégé en « feuille ». Un fichier tableur contient généralement plusieurs feuilles de calcul.

\* **Fichier**, n. m. : en informatique, un fichier est un ensemble d'informations stocké physiquement sur un support de [mémoire de masse](#) permanent (disque dur par exemple). Un fichier peut contenir un programme, un document, un texte, ou toute autre sorte de données. Chaque fichier dispose d'un nom et sa taille occupée sur le support de mémoire de masse est variable.

**Fichier joint**, loc. m. : se reporter à [pièce jointe](#).

\* **Fichier de données**, loc. m. : [fichier](#) contenant des données relatives à une [application](#). Pour ouvrir un fichier de données, il faut disposer du logiciel avec lequel le fichier de données a été créé (ou d'un logiciel compatible).

*Note : un texte réalisé avec un logiciel de traitement de texte et sauvegardé sous la forme d'un fichier est un fichier de données.*

**Foire aux questions** (FAQ), n. f. : rubrique présentant par sujet les questions les plus fréquemment posées par les utilisateurs, accompagnées des réponses correspondantes.

*Note : la foire aux questions a, en particulier, pour but de faciliter l'intégration des [internauts novices](#) dans un groupe de discussion et de diminuer le nombre des [messages](#) diffusés dans le réseau.*

Terme en anglais : frequently asked questions, FAQ.

Parution au Journal officiel : 16 mars 1999

\* **Formule de calcul** (dans un [tableur](#)), loc. f. : c'est une instruction ayant une écriture et une syntaxe particulières qui porte sur des contenus de [cellules](#) indiquées par leur adresse. Par exemple, la formule « =somme(A5;B6) » calcule la somme des contenus des cellules A5 et B6.

**Forum**, n. m. : service permettant l'échange et la discussion sur un thème donné : chaque utilisateur peut lire à tout moment les interventions de tous les autres et apporter sa propre contribution sous forme d'articles.

*Note : service offert par un [serveur](#) d'information dans un [réseau](#) comme [internet](#) et qui permet à un groupe de personnes d'échanger leurs opinions, leurs idées sur un sujet particulier. Les personnes qui s'inscrivent à un forum participent à la discussion en envoyant des [courriers électroniques](#) qui sont stockés sur un serveur auquel les autres participants se connectent pour les consulter, et éventuellement y répondre.*

Terme en anglais : newsgroup.

Parution au Journal officiel : 16 mars 1999

\* **Fournisseur d'accès**, n. m. : organisme offrant à des clients d'accéder à l'[internet](#), ou, plus généralement, à tout réseau de communication.

*Note : c'est un intermédiaire entre l'[internaute](#) et le réseau internet. C'est notamment le fournisseur d'accès qui attribue une adresse à ton ordinateur et un mot de passe pour te [connecter](#). Le fournisseur d'accès fournit (généralement contre un abonnement payant) un accès à Internet et offre plusieurs services supplémentaires dont la création d'adresses de [messagerie électroniques](#), l'hébergement de pages [web](#) personnelles, etc.*

Terme en anglais : access provider.

Parution au Journal officiel : 16 mars 1999

\* **Fournisseur d'accès internet (FAI)**, loc. m. : se reporter à [fournisseur d'accès](#).

**Frimousse**, n. f. : dans un [message](#), association facétieuse de quelques caractères typographiques qui évoquent un visage expressif. Les deux frimousses les plus connues sont : - ) pour la bonne humeur et : - ( pour le dépit, où les deux points représentent les yeux, le trait représente le nez et la parenthèse la bouche.

Termes en anglais : emoticon, smiley.

Parution au Journal officiel : 16 mars 1999



**Hoax** : se reporter à [canular](#).

**Historique**, n. m. : les [navigateurs](#) conservent en mémoire l'historique (URL) des [sites web](#) visités. Il est possible de les consulter pour en connaître le contenu. Le [fichier](#) de l'historique est facile à effacer.

**HTML** (Hypertext Markup Language) sg. m. ext. : l'Hypertext Markup Language, généralement abrégé HTML, est le langage informatique créé et utilisé pour écrire les pages [web](#). HTML permet en particulier d'insérer des hyperliens dans du texte, donc de créer de l'hypertexte, d'où le nom du langage.

L'anglais Hypertext Markup Language est rarement traduit littéralement en langage de balisage hypertexte. On utilise généralement l'abréviation, parfois même en répétant le mot « langage » dans langage HTML. Hypertext est parfois écrit HyperText pour marquer le T de l'abréviation. Dans un [logiciel de navigation](#), pour voir à quoi ressemble le code HTML de la page où vous vous trouvez, cliquez sur Affichage (ou Visualisation), puis Source (ou Code source de la page).

\* **Hypertexte**, n. m. : système de renvois permettant de passer directement d'une partie d'un document à une autre, ou d'un document à d'autres documents choisis comme pertinents par l'auteur.

Terme en anglais : hypertext.

Parution au Journal officiel : 16 mars 1999



\* **Icône**, n. f. : sur un écran, symbole graphique (petite image) qui représente une fonction ou une [application](#) logicielle particulière que l'on peut sélectionner et activer au moyen d'un dispositif tel qu'une souris.

Terme en anglais : icon.

Parution au Journal officiel : 10 octobre 1998

**Internaute**, n. m. : utilisateur de l'[internet](#).

Terme en anglais : cybernaut.

Parution au Journal officiel : 16 mars 1999

\* **Internet**, n. m. : réseau mondial associant des ressources de télécommunication et des ordinateurs serveurs et clients, destiné à l'échange de [messages électroniques](#), d'informations multimédias et de [fichiers](#). Il fonctionne en utilisant un protocole commun qui permet l'acheminement de proche en proche de messages découpés en paquets indépendants.

Terme en anglais : Internet network, Internet, Net.

Parution au Journal officiel : 16 mars 1999

**Intranet**, n. m. : [réseau](#) de télécommunication et de téléinformatique destiné à l'usage exclusif d'un organisme et utilisant les mêmes protocoles et techniques que l'[internet](#).

*Note : un intranet est un réseau privé qui utilise les protocoles de communication et les technologies du réseau internet. Pour assurer leur sécurité lorsqu'ils sont reliés au réseau internet, les intranets sont dotés d'un pare-feu.*

Terme en anglais : intranet.

Parution au Journal officiel : 16 mars 1999



**Lecteur de cédérom**, loc. m. : c'est un périphérique qui permet de lire aussi bien des [cédéroms](#) que des cédé audio. Il se trouve généralement dans l'unité centrale. Ce sont des appareils lasers de classe 1.

\* **Lien hypertexte**, loc. m. : c'est ce qui apparaît souligné ou en surbrillance et qui renvoie, lorsque l'on clique dessus, à d'autres informations localisées sur le [site](#) auquel on s'est connecté ou à d'autres sites. Ces liens permettent la navigation hypertextuelle ou « surf ».

**Liste de diffusion**, loc. f. : c'est une boîte aux lettres électronique créée pour recevoir et expédier automatiquement à toutes les personnes qui le souhaitent (c'est-à-dire qui se sont inscrites à l'adresse d'une liste) des [messages](#) sur un sujet qui les intéresse.  
Terme en anglais : mailing list.

**Logiciel antivirus**, antivirus, n. m. : logiciel conçu pour détecter les [virus](#) et les vers et, le cas échéant, les éliminer ou suggérer des remèdes.

Terme en anglais : antivirus program, antivirus software, vaccine program.

Parution au Journal officiel : 20 mai 2005

\* **Logiciel de messagerie électronique**, loc. m. : c'est le type de logiciel qui permet de lire et d'envoyer des [courriels](#).

\* **Logiciel de navigation**, loc. m. : dans un environnement de type [internet](#), logiciel qui permet à l'utilisateur de rechercher et de consulter des documents, et d'exploiter les [liens hypertextuels](#) qu'ils comportent. Les plus connus sont Mozilla Firefox et Internet Explorer.

*Note : ce type de logiciel est souvent appelé un navigateur.*

Terme en anglais : browser.

Parution au Journal officiel : 16 mars 1999

\* **Logiciel de reconnaissance optique de caractères**, loc. m. : également connu sous le sigle OCR, ce type de logiciel reconnaît automatiquement le contenu d'une page de texte numérisée (issue d'un scanner ou d'un fax), pour le transformer en [fichier](#) lisible par un logiciel de traitement de texte.

Terme en anglais : Optical Character Recognition (OCR).

\* **Logiciel tableur**, loc. m. : un tableur est un logiciel d'application capable de manipuler des [feuilles de calcul](#). À l'origine destinés au traitement automatisé des données financières, les logiciels tableurs sont maintenant utilisés pour effectuer des tâches variées, tels que des calculs élémentaires, la gestion de bases de données simples, la production de graphiques et diverses analyses statistiques.

\* **Logiciel de traitement de texte**, loc. m. : logiciel d'[application](#) permettant d'écrire, de mettre en page et d'imprimer un texte. Tous les logiciels de ce type incluent de nombreuses fonctions qui permettent de modifier les attributs des caractères, tels que gras et italique, et de faire de la mise forme des paragraphes en les alignant (à gauche, justifié, à droite, centré). De plus, les logiciels de traitement de texte permettent d'importer des images ou des graphiques et de les disposer facilement sur une page, ainsi que de présenter son texte en colonne.

Terme en anglais : Word Processing

\* **Logiciel de traitement d'images**, loc. m. : logiciel d'[application](#) permettant de modifier des images préalablement numérisées. Le traitement d'images désigne l'ensemble des traitements automatisés qui permettent, à partir d'images numérisées, de produire d'autres images numériques ou d'en extraire de l'information.

\* **Lois relatives aux utilisations d'informations nominatives** : dans un monde largement informatisé, la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 prévoit de solides garde-fous pour protéger les personnes des dangers liés aux [fichiers](#) et aux traitements informatiques contenant des données à caractère personnel. La loi « Informatique et libertés » reconnaît aux citoyens des droits spécifiques pour préserver leur vie privée. Les principaux droits sont :

- **le droit à l'information** : toute personne a le droit de savoir si elle est fichée et dans quels fichiers elle est recensée.

- **le droit d'opposition** : toute personne a la possibilité de s'opposer, pour des motifs légitimes, à figurer dans un fichier. Toute personne peut refuser, sans avoir à se justifier, que les données qui la concernent soient utilisées à des fins de prospection, en particulier commerciale.

- **le droit d'accès** : toute personne justifiant de son identité a le droit d'interroger le responsable d'un fichier ou d'un traitement pour savoir s'il détient des informations sur elle, et le cas échéant d'en obtenir communication.

- **le droit de rectification** : toute personne peut faire rectifier, compléter, actualiser, verrouiller ou effacer des informations qui la concernent lorsque ont été décelées des erreurs, des inexactitudes ou la présence de données dont la collecte, l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite.

Le non-respect de ces droits est sanctionné pénalement.

En cas de difficulté dans l'exercice de vos droits, vous pouvez saisir la [CNIL](#).



**Mél.**, n. m. : symbole de « [messagerie électronique](#) » qui peut figurer devant l'[adresse électronique](#) sur un document (papier à lettres ou carte de visite, par exemple), tout comme Tél. devant le numéro de téléphone.

*Note* : « Mél. » ne doit pas être employé comme substantif.

Parution au Journal officiel : 20 juin 2003

\* **Mémoire centrale**, loc. f. : cette mémoire est encore appelée [mémoire vive](#) ou **mémoire de travail** ; se reporter à mémoire vive dynamique.

**Mémoire vive dynamique**, loc. f. : mémoire vive dans laquelle les états binaires correspondent à la présence ou à l'absence de charges électriques qu'il est nécessaire de régénérer périodiquement.

*Note* : la mémoire vive sert au stockage des données et des programmes qui sont en cours de traitement. Son contenu s'efface automatiquement à la mise hors tension de l'ordinateur. Sa taille se mesure généralement en mégaoctets ou en gigaoctets.

Terme en anglais : dynamic random-access memory (dynamic RAM, DRAM).

Parution au Journal officiel : 26 mars 2002

\* **Mémoire de stockage**, loc. f. : cette mémoire est encore appelée **mémoire de masse**. C'est un élément physique (disque dur, clé USB, disquette... ) qui permet de stocker des données ou applications. Les informations enregistrées sur des mémoires de masse restent mémorisées quand l'ordinateur est éteint. Ces mémoires sont accessibles en lecture et en écriture, ce qui signifie que l'on peut y inscrire des informations mais aussi en supprimer.

\* **Mémorisation de l'information**, loc. f. : action de stocker de l'information, temporairement ou non, sans traitement à l'aide d'un support informatique. On mémorise de l'information :  
- sur des supports de masses qui peuvent stocker de grandes quantités de données, en général à moyen ou long terme ;  
- sur des mémoires vives qui s'effacent quand elles ne sont plus sous tension  
- sur des mémoires mortes qui gardent les informations mais ne peuvent être que lues (on ne peut pas écrire dessus, sauf dans certains cas particuliers).

\* **Messagerie électronique**, n. f. : service permettant aux utilisateurs habilités de saisir, envoyer ou consulter en différé des courriels. On trouve aussi dans ce sens les termes « courriel » et « courrier électronique ».

Terme en anglais : e-mail, electronic mail, electronic messaging.

Parution au Journal officiel : 20 juin 2003

\* **Microprocesseur**, n. m. : composant électronique destiné, dans un ordinateur ou une autre machine, à interpréter et à exécuter des instructions. Il dispose généralement d'une unité de traitement et des moyens de communication avec la mémoire. Les traitements qu'il peut effectuer forment son ensemble de commandes que l'on appelle jeu d'instructions. C'est un des éléments indispensables d'un ordinateur.

\* **Moteur de recherche**, n. m. : système d'exploitation de banque de données et, par extension, serveur spécialisé permettant d'accéder sur la toile à des ressources (pages, sites, etc.) à partir de mots clés.

*Note : les moteurs de recherche sont des logiciels qui archivent les références des pages web et indexent le contenu de différentes ressources internet. En outre, ils permettent à l'internaute qui utilise un navigateur Web de rechercher de l'information selon différents paramètres (titres, mots-clés, phrases, etc.) et d'avoir accès à l'information ainsi trouvée.*

Terme en anglais : search engine.

Parution au Journal officiel : 1er septembre 2000



\* **Navigateur**, n. m. : se reporter à [logiciel de navigation](#).

**Nétiquette**, n. f. : ensemble des conventions de bienséance (de politesse, de règles de bon usage, de courtoisie...) régissant le comportement des [internauts](#) dans le réseau, notamment lors des échanges dans les [forums](#) ou par [courrier électronique](#).

**Newsgroup** : se reporter à [forum de discussion](#).



\* **Octet**, n. m. : ensemble ordonné de huit éléments binaires traités comme un tout.

*Note : un octet est donc composé de huit bits, soit huit chiffres binaires (0 ou 1). L'octet et ses multiples sont généralement utilisés comme mesure de la capacité de mémorisation de la mémoire informatique, comme la [mémoire vive](#), les disquettes, les disques durs ou les [cédéroms](#). Lorsqu'une grandeur est exprimée en multiples de l'octet, les symboles Ko, Mo et Go représentent respectivement le kilooctet, le mégaoctet et le gigaoctet.*

*1 octet = 8 bits regroupés.*

*1 kilooctet = 1 024 octets*

*1 mégaoctet = 1 024 Kilooctets*

*1 gigaoctet = 1 024 Mégaoctets*

Terme en anglais : byte.

Parution au Journal officiel : 10 octobre 1998

\* **Opérateurs booléens**, loc. m : les opérateurs booléens ET et OU servent à combiner plusieurs termes dans une même recherche et permettent de l'affiner.

- **ET** (intersection) : sert à combiner divers mots-clés de façon à ce qu'ils correspondent simultanément à l'objet de la recherche. Il est donc utilisé pour restreindre la recherche aux documents contenant une paire d'expressions. Exemple : si vous désirez trouver des documents portant sur la pluviométrie à Dijon, vous pouvez utiliser une interrogation comme « pluviométrie ET Dijon » pour trouver uniquement les documents contenant les mots « pluviométrie » et « Dijon ».

- **OU** (union) : sert à combiner divers mots-clés de façon à ce qu'au moins l'un d'eux se retrouve

dans l'objet de la recherche. Il est donc utilisé pour rechercher des documents contenant l'un ou l'autre des deux termes. Exemple : si vous entrez l'interrogation « château OU médiéval », le [moteur de recherche](#) affiche comme réponse tous les documents contenant soit le mot « château », soit le mot « médiéval » (ou les deux mots).



**Page d'accueil**, n. f. : page de présentation d'un [site](#) sur la [toile mondiale](#). 2. Première page tête affichée par un [logiciel de navigation](#) (dans ce cas, cette page est encore appelée « page de démarrage »).

*Terme en anglais* : home page.

*Parution au Journal officiel* : 16 mars 1999

\* **Paramétrer**, v. tr : se reporter à [configurer](#)

**Partage de fichiers**, loc. m. : possibilité pour des personnes qui travaillent en [réseau](#) d'avoir accès à un ou plusieurs [fichiers](#) avec droit de lecture seul ou droit de lecture et d'écriture, sans que ces fichiers soient stockés sur leur ordinateur personnel.

\* **Périphérique**, n. m. : un périphérique informatique est un terme générique donné aux composants de matériel informatique assurant les communications entre l'unité centrale de l'ordinateur et le monde extérieur. On distingue trois types de périphérique :

- les périphériques d'entrée permettent d'entrer l'information dans l'ordinateur (clavier, souris...);
- les périphériques de sortie permettent de sortir l'information de l'ordinateur (moniteur, imprimante...);
- les périphériques d'entrée-sortie permettent des communications bi-directionnelles (lecteur de disquette, disque dur...).

La plupart des périphériques sont amovibles, c'est-à-dire qu'ils peuvent être déconnectés de l'unité centrale sans empêcher celle-ci de fonctionner (il faut parfois éteindre l'ordinateur avant de retirer le périphérique). Sur les micro-ordinateurs, tous les périphériques sont reliés à la carte-mère par un connecteur que l'on insère :

- soit dans une prise directement soudée à la carte-mère ;
- soit dans une prise disponible sur une carte d'extension, elle-même enfichée sur la carte-mère.

La carte d'extension étant amovible, il est facile de la remplacer en cas de panne ou d'évolution technologique.

\* **Pièce jointe**, n. f. : document ou [fichier](#) annexé au corps d'un [message électronique](#). On trouve aussi « fichier joint ».  
Terme en anglais : attachment, attachment file.  
Parution au Journal officiel : 1er septembre 2000

**Pirate**, n. m. : personne qui contourne ou détruit les protections d'un logiciel, d'un ordinateur ou d'un [réseau informatique](#).  
Terme en anglais : cracker.  
Parution au Journal officiel : 16 mars 1999

\* **Presse-papiers**, n. m. : zone mémoire de la [mémoire vive](#) qui permet de stocker temporairement des informations (texte, image etc..) lors d'un copier-coller ou d'un couper-coller.

**Portail**, n. m. : page d'accueil d'un [site](#) de l'[internet](#) mettant à la disposition de l'[internaute](#) un large ensemble de ressources et services intérieurs et extérieurs au site. Par extension, ce terme désigne aussi l'organisme qui fournit une telle [page d'accueil](#).  
Terme en anglais : portal.  
Parution au Journal officiel : 8 décembre 2002

**Pourriel**, n. m. : se reporter à [arrosage](#).



**Réinitialiser**, v. tr. : remettre un système informatique ou une [application](#) dans son état initial.  
Terme en anglais : reset (to).  
Parution au Journal officiel : 10 octobre 1998

\* **Réseau informatique**, loc. m. : ensemble des moyens matériels et logiciels mis en œuvre pour assurer les communications entre ordinateurs, stations de travail et terminaux informatiques. Tout ou partie de ces matériels peuvent être considérés comme faisant partie du réseau.  
Terme en anglais : computer network.  
Parution au Journal officiel : 10 octobre 1998



\* **Saisie**, n. f. : en général, quand on parle de saisie, il s'agit d'une numérisation faite de manière digitale, avec des doigts sur un clavier. En d'autres termes, il s'agit de rentrer des informations via le clavier, par exemple saisir un texte dans un traitement de texte.

\* **Sauvegarder**, v.t. : action de copier ou d'enregistrer des données sur un support de masse. On peut sauvegarder un seul fichier (sur une disquette, par exemple) ou tout le contenu d'un disque dur (sur bande).

\* **Serveur**, n. m. : système informatique destiné à fournir des services à des utilisateurs connectés.

*Notes : pour internet c'est un système informatique qui héberge des informations qui sont consultables à distance quand d'autres ordinateurs se connectent à lui ou qui fournit un ou des services en ligne (sites Web, courriel, etc.).*

Terme en anglais : server, on-line data service.

Parution au Journal officiel : 16 mars 1999

\* **Signet**, n. m. : moyen d'accéder rapidement à une adresse universelle préalablement stockée en mémoire par l'utilisateur.

*Note : les signets sont une liste personnelle de sites conservée en mémoire dans un ordinateur. Sur le web comme dans les livres, les signets permettent de retrouver facilement et rapidement ses pages favorites. Ils sont souvent nommés « favoris ».*

Terme en anglais : bookmark.

Parution au Journal officiel : 16 mars 1999

\* **Site (internet)**, n. m. : ensemble de documents et d'applications placés sous une même autorité et accessibles par la toile à partir d'une même adresse universelle.

*Note : un site de la toile peut être inclus dans un site plus important. Un site web est composé de pages qui peuvent être parcourues grâce à des liens hypertextes.*

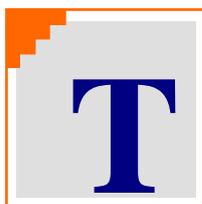
Terme en anglais : web site.

Parution au Journal officiel : 8 décembre 2002

**Smiley** : se reporter à frimousse.

**Spamming** : se reporter à arrosage.

\* **Système d'exploitation**, loc. m. : c'est un ensemble de programmes informatiques qui déterminent, gèrent et surveillent le fonctionnement d'un ordinateur (Linux et Windows sont des systèmes d'exploitation).



\* **Tableur**, n. m. : se reporter à [logiciel tableur](#).

\* **Télécharger**, v. t. : récupérer des informations qui étaient sur [internet](#) pour les stocker sur son propre ordinateur.

**Téléchargement**, n. m. : transfert de programmes ou de données d'un ordinateur vers un autre. Pour un [internaute](#), le téléchargement est le plus souvent un transfert vers son propre ordinateur à partir d'un [serveur](#), mais il peut avoir lieu dans l'autre sens.

Terme en anglais : downloading (téléchargement à partir d'un autre ordinateur), uploading (téléchargement vers un autre ordinateur).

Parution au Journal officiel : 1er septembre 2000

**Témoin**, n. m. : élément d'information transmis par le [serveur](#) au [navigateur](#) lorsque l'[internaute](#) visite un [site](#) web et qui peut être récupéré par ce serveur lors de [visites](#) suivantes. Il recueille des données comme le mot de passe de l'internaute, pour lui éviter d'avoir à le retaper chaque fois qu'il visite le site, ou ses activités préférées de façon à lui offrir une information personnalisée à sa prochaine visite.

Terme en anglais : cookie.

\* **Toile (mondiale)**, n. f. : dans l'[internet](#), système, réparti géographiquement et structurellement, de publication et de consultation de documents faisant appel aux techniques de l'[hypertexte](#).

*Note : partie visualisable d'internet créée, en autres, en langage [HTML](#). Les pages de la toile peuvent comprendre des textes, des images, des sons, des bandes vidéo, des liens de téléchargement, et bien plus encore. La toile est constituée de pages d'écran reliées entre elles par des [liens hypertextes](#). La toile n'est qu'une des composantes d'internet, même si on confond souvent à tort les deux termes.*

Terme en anglais : World Wide Web (WWW).

Parution au Journal officiel : 16 mars 1999

\* **Traitement (de l'information)**, l. m. : ce terme désigne généralement toute opération effectuée sur des données numériques.

\* **Traitement de texte**, loc. m. : se reporter à [logiciel de traitement de texte](#).



**URL** (Uniform Resource Locator) : se reporter à [adresse universelle](#).



**Virus**, n. m. : programme malveillant, généralement de petite taille, qui se transmet par les [réseaux](#) ou les supports d'information amovibles, s'implante au sein des programmes en les parasitant, se duplique à l'insu des utilisateurs et produit ses effets dommageables quand le programme infecté est exécuté ou quand survient un évènement donné.

Terme en anglais : virus.

Parution au Journal officiel : 20 mai 2005

**Visite**, n. f. : Succession d'accès à des documents liés entre eux à l'intérieur d'un [site](#).

Terme en anglais : visit.

Parution au Journal officiel : 1er septembre 2000



**Web** : se reporter à [toile](#).